

MONOGRAPHIE

DMS

PECHES

BAYONNE-1974

T A B L E D E S M A T I E R E S

BAYONNE - ST JEAN-DE-LUZ - CAPBRETON

	<u>P A G E</u>
PRINCIPALES ACTIVITES	1
FLOTTE DE PECHE	4
GENRES DE PECHE PLYTIQUES	11
ZONES DE PECHE FREQUENTEES	12
PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE	13
LES APORTS	18
DESTINATION DES PRODUITS DEBARQUES	20
VENTE ET EXPEDITION DE POISSON	21
TRANSFORMATION	22
POPULATIONS MARITIMES	26
STRUCTURES COOPERATIVES	32
CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES	33

PRINCIPALES ACTIVITES

BAYONNE

1 - Commerce

L'activité du port de Bayonne est surtout tournée vers le commerce. On note en 1974 une légère augmentation de tonnage à l'importation (1.048.535 T. contre 944.273 T. en 1973) et une diminution à l'exportation (1.768.560 T. contre 1.907.872 T. l'année précédente) ce qui se traduit par un déficit global de 35.000 T.

Les exportations principales se définissent de la manière suivante :

- les céréales (blé, maïs, seigle), le maïs à lui seul totalise 580.000 T. pour une augmentation de 55.000 T. par rapport à 1973
- le soufre de laoz, en légère régression (1.066.300 T.)
- le bois des Landes (40.000 T. dont 5.000 T. de pâte à papier)
- le ciment fabriqué à partir du calcaire qui est acheminé par barges sur l'Adour (55.000 T.)
- les engrais à partir des phosphates importés des Etats-Unis, du Maroc ou d'Israël

En ce qui concerne les importations :

- les phosphates arrivent en tête avec 717.000 T. contre 576.000 T. en 1973. Ils sont destinés à la fabrication des engrais commerciaux en France ou exportés à l'étranger
- les hydrocarbures (120.000 T.)

Le trafic fluvial (maïs, calcaire et sable) totalise 525.000 T. (en augmentation de 28.000 T. par rapport à 1973)

2 - Pêche

- Pêche dans l'Adour : Elle est le fait des "courralins" spécialisés dans la pêche à la pibale et au saumon. 125 embarcations armées par 185 pêcheurs ont capturé :

64,6 T. de pibale
8,4 T. d'anguille
5 T. d'aloise
0,5 T. de saumon

La pêche à la pibale (2.025.000 F.) est en nette augmentation par rapport à 1973. Ce genre de pêche exclusivement saisonnière, bien que rémunératrice, ne peut être que complémentaire à une autre activité (agriculture ou petite pêche).

Les captures de saumon sont par contre en régression (1,4 T. en 1973)

- Apports congelés : Une partie des sardines congelées pêchées sur la côte marocaine et rapatriées par les congélateurs lusiens est débarquée à Bayonne (3.250 T. en 1974).

- un fort contingent de thon congelé pêché par les thoniers-semenciers-congélateurs aux Antilles ou sur la côte d'Afrique transite par le port de Bayonne (4.800 T. en 1974). Ce thon est expédié directement aux conserveries locales (de même que la sardine) ou stocké dans les entrepôts frigorifiques.

3 - Plaisance :

Un port de plaisance est actuellement en cours de réalisation au lieu dit "Brise-lames". La tranchée de 208 postes de mouillage a été livrée cette année. Une nouvelle tranchée sera construite en 1975. Il comprendra également d'importants locaux destinés au personnel de gestion et aux administrations concernées.

Néanmoins la présence de la barre de l'Adour sera toujours un obstacle au développement de la plaisance dans ce secteur.

ST JEAN-DE-LUZ

- Seul port de pêche important de la côte Sud Aquitaine. On y dénombre 112 bateaux armés par 768 hommes. Une bonne part de ces bateaux sont des ligneurs pratiquant la petite pêche. Le sardinier-anchoyeur-thonier constitue le type de base de l'armement luzien, ces trois genres de pêche étant traditionnels au Pays Basque. Par suite du faible rendement actuel de ces pêches saisonnières, une petite flottille de chalutiers se développe actuellement.

27 bateaux basés toute l'année à Bayonne, armés par 54 hommes, pêchent principalement le thon tropical.

- La criée de St Jean-de-Luz, gérée par une des deux coopératives maritimes, traite 90 % des apports en poisson frais, le reste étant vendu directement par les petits pêcheurs. Le poisson congelé par contre est livré directement aux conserveries ou entreposé dans les frigorifiques.
- Les 12 conserveries de poisson employant 1.393 salariés ont traité 21.500 de poissons en 1974. On notera également la présence de deux usines de traitement des algues (*gelidium*) ainsi qu'une usine de sous-produits.
- 6 chantiers de réparations et un slip-way complètent l'infrastructure du port de pêche.
- 4.400 T. de glace ont été fabriquées dans deux entreprises spécialisées.
- L'Ecole d'Apprentissage Maritime de Ciboure a maintenu son activité en 1973 dans les différents cours dispensés.

Au point de vue plaisance, la baie de St Jean-de-Luz, privilégiée sur la côte Sud Aquitaine est le cadre d'un développement important de l'activité nautique estivale. Un projet d'aménagement de la vallée de l'UNTXIN est à l'étude. Il permettrait un essor important de la plaisance dans ce secteur géographique. On dénombre actuellement 800 postes de mouillage réservés à la plaisance. Le nouveau port de Larrauldénia, avec 70 places, permet d'accueillir les bateaux de plaisance d'un tonnage important (grosses vedettes).

CAPRISTON

Ce port ne présente qu'une très faible activité de pêche. 20 T. de poisson, 13 T. de crustacés et surtout 30 T. de pilule ont été pêchés en 1974, soit une production totale de 63 T. pour 1.157.000 F.

9 parcs à huîtres sont actuellement en cours de transplantation dans le lac d'Hossegor. Ils ont produit 35 T. d'huîtres pour 197.400 F.

La plaisance par contre est appelée à se développer très rapidement du fait de la construction d'une infrastructure portuaire, avec aménagement du lac d'Hossegor. 1.390 bateaux de plaisance sont actuellement rattachés à cette Station.

1) FLOTE DE PÊCHE :

STRUCTURE DES ARMEMENTS - SITUATION :

a) FLOTE INDUSTRIELLE :

T A B L E A U 1

TIPIES JURIDIQUES D'ARMEMENTS	NOMBRE DE NAVIRES		NOMBRE D'OFFICIERS DE MARIINS	
	SOCIETES/	NAVIRES		
1) Sociétés Anonymes.....	1	4	24	48
2) Sociétés à responsabilité limitée.....	1	2	7	14
3) Sociétés en non collectif.....	1	1	1	1
4) Sociétés de quitaiales.....	1	1	1	1
5) Armements Coopératifs (a).....	3	3	12	32
6) Autres formes de groupement dont le propriétaire n'est pas lui-même patron-pêcheur.....	1	1	4	11

(a) Armements Coopératifs propriétaires de leurs navires.

b) FLOTE NON INDUSTRIELLE :

T A B L E A U 2

	NOMBRE DE NAVIRES ARMES	NOMBRE DE MARIINS EMBARQUES (PATRONS ET MARIINS)
1) Patrons-pêcheurs embarqués exploitant eux-mêmes leur navire (avec ou sans équipage).....	280	1356
2) Épouses ou veuves de patrons ou de marins-pêcheurs exploitant un navire.....	1	14

TOTAL NAVIRES : 291

TOTAL MARIINS : 1532

REMARQUES :

Les tableaux I et II concernent l'ensemble du quartier. Il peut être intéressant de connaître les ports à partir desquels les activités sont exercées :

GAZBRETON : 17 unités de petite pêche (couralins, pinasses, etc...)

BAYONNE : 3 thoniers-sous-marins-congélateurs

2 sardiniers-congélateurs

96 unités de petite pêche (couralins Adour)

QUERTHARY : 6 unités de petite pêche (lignes)

ST-JEAN-DE-LUZ : 1 sardinier-congélateur

3 sardiniers amers

29 sardiniers-thoniers-anchoyers

21 chalutiers

68 lignes

HEM DARE : 3 sardiniers-thoniers-anchoyers

5 lignes

DAKAR et

Ports Africains : 27

TOTAL : 281 unités armées (sur 310 immatriculées)

T A B L E A U 3

	FORME JURIDIQUE				ARMEMENTS LAVERIES FORMES DE COOPERAT. GROUPEMENT
	S.A	S.A.R.L.	S.M.C	QUILATS	
- Nombre des Armelements au 31.12.1973 :.....	1	1	1	1	2
- Créations :.....	1	1	1	1	1
- Fusions, cessions :.....	1	1	1	1	1
- Prises de participation :..	1	1	1	1	1
- Plus d'exploitation :.....	1	1	1	1	1
- Nombre des Armelements au 31.12.1974 :.....	1	1	1	1	3

U V W X Y Z

[illegible]

9

Commentaires du Tableau IV

On notera la grande stabilité de la flotte de pêche lusienne. La légère augmentation constatée est surtout le fait de petits bateaux "courralins" venant de la plaine et arrivés à la pêche, ou inversement. La vente du sardinier-congélateur "SOPITE" a été compensée au point de vue tonnage par l'achat d'un bateau de type identique l'"ELISE". Par ailleurs la flotte de chalutiers s'est renforcée de deux unités.

D'autre part, la flotte des thoniers-sous-marins-congélateurs, peu rentable actuellement, verra son effectif diminuer notablement en 1975.

L'absence de mouvements importants dans la flotte de pêche conduit à un vieillissement des bateaux traditionnels, contre lequel lutte la S.I.A.

ACTIVITE DE LA S.I.A.

La S.I.A. Côte Basque-Landes a pour but d'indiquer les pêcheurs à renouveler la flotte de pêche en définissant divers types de bateaux en fonction de leur rentabilité et de présenter les plans correspondants à l'Administration pour approbation. Cette approbation détermine l'attribution de subventions de l'Etat.

La S.I.A. a présenté cette année :

- 3 sardiniers-thoniers : 1 de 25 mètres en fer
1 de 25 mètres en bois
1 de 17,50 mètres en bois
- 2 ligneurs : 1 de 12 mètres en bois
1 de 11 mètres en bois

La Commission Régionale de Sécurité ayant estimé que les sardiniers-thoniers de 25 mètres, dont les plans ont été établis par un architecte espagnol de San Sébastien, ne remplissant pas les conditions d'habitabilité exigées, des modifications importantes de structure sont à l'étude.

Le ligneur de 12 mètres a, par contre, été approuvé. Quant au ligneur de 11 mètres présenté à la demande du Crédit Maritime Mutuel, il n'a pas été retenu par les services concernés, le bateau ne répondant pas aux normes exigées.

	STRUCTURE PAR AGE					STRUCTURE PAR TAILLE		T O T A L	
	-5	5/10	10/15	15/20	+20	30/149	150/299	HOMME	T.J.B.
HALIBUT DE PECHE FRAICHE :									
LA BONNE		1	1	1	1955	1	79,57	1	1
SHOIERE :		1	1	1	1	1	1	1	1
LE VAGABOND		1	1	1	1955	1	62,67	1	1
ROBERT-MICHEL III		1	1	1	1956	1	66,75	1	1
HABA		1	1	1	1956	1	62,98	1	1
MAURICE-RENE		1	1	1	1957	1	72,35	1	1
SCHEKITE		1	1	1	1957	1	83,19	1	1
AIOL DES MERS		1	1	1	1957	1	124,36	1	1
ESPERANTHA		1	1	1	1958	1	84,13	1	1
REICHAUT		1	1	1961	1	1	76,85	1	1
RENE-FAUCO-IZARRA		1	1	1964	1	1	79,23	1	1
MICHEL-JOSEPH		1	1	1	1955	1	110,05	1	1
SACILLA		1	1	1	1951	1	134,67	1	1
SI-OUO-LIS-GARS		1	1	1	1958	1	90,94	1	1
HEXIN		1	1	1	1950	1	73,47	1	1
GURE-BILIA		1	1	1	1956	1	76,80	1	1
BOCCHI		1	1	1	1956	1	87,94	1	1
RENE-IZARRA		1	1	1	1951	1	104,77	1	1
DOLORES		1	1	1	1957	1	71,82	1	1
GARY-BERNARD		1	1	1	1957	1	120,80	1	1
GALINHA		1	1	1	1957	1	85,19	1	1
GISSLE-MARIE		1	1	1	1958	1	73,45	1	1
SEIDARA		1	1	1	1958	1	84,13	1	1
RENEFEU		1	1	1	1956	1	128,09	1	1
PIERROT		1	1	1	1957	1	109,55	1	1
SAN-JUAN (ou-GOMERA)		1	1	1	1956	1	127,11	1	1
ASTRIA		1	1	1	1958	1	185,00	1	1
GILINHA (ou-MARITCHEU)		1	1	1	1956	1	127,11	1	1
AINO-ROI		1	1	1	1950	1	77,25	1	1
HERTRAGUIER		1	1	1	1959	1	116,00	1	1
VERUS		1	1	1	1950	1	113,13	1	1
ALTA-SAMUETCHO		1	1	1963	1	1	97,30	1	1
ESOLE D'ESPERANCE		1	1	1	1957	1	95,46	1	1
HAITECHU		1	1	1	1951	1	134,42	1	1
ANERS-CH-ETAL		1	1	1	1957	1	143,65	1	1
CHEVALIER-BAYARD		1	1	1	1958	1	195,77	1	1
GUERHIKA		1	1	1	1957	1	143,63	1	1
TUTINA		1	1	1	1955	1	124,90	1	1
T O T A U X :		1	1	3	1	4	3565,99	1	340,77
		1	1	1	1	1	1	37	1
		1	1	1	1	1	1	1	1

GENRE DE PECHEES PRACTIQUES TOUTE L'ANNEE		Nombre de Navires		Personnels embarqués	
REGIMS UTILISES	ESPECES CAPTUREES				
PAVIS- FILETS -	Phalès, saumon, alose	125		185	
LI GHEURS	Merlu, dorade	74		250	
CHALUT	Divers	21		120	
SEINE TOURNANTE	Sardine	6		82	
CANNES	Thon du golfe, saumon et	38			
SEINES	rouge	8		582	
SEINNEURS-CONGELATEURS DE C. PECHE	Thon				

TABIEAU- 8 -0-

GENRES DE PECHEES SAISONNIERES		DUREE DE LA SAISON		NOMBRE DE NAVIRES		PERSONNELS EMBARQUES	
REGIMS	Espees capturées						
Filet tournant	Sardine	Novembre - Mars		38		460	
Filet tournant	Anchois	Mars à Juin		38		460	
Id gues (apât vivant)	Thon	Juln - Octobre		38		460	
Castiers	Crustacés	Juln à Septembre		20		63	

III - ZONES DE PÊCHE PRINCIPALES

Peu de changement par rapport à 1973

1 - Sardiniers - Anchoyeurs - Thoniers (germon)

Ils exercent sur les lieux de pêche habituels du Golfe de Gascogne à proximité du port de St-Jean-de-Luz, sauf en ce qui concerne le germon que les pêcheurs vont aller pêcher, cette année, très au large jusqu'aux Açores.

2 - Chalutiers

Leur pêche se pratique sur le plateau continental entre la frontière espagnole et le bassin d'Arcachon.

3 - Ligneurs

Ces petites unités travaillent à proximité de leur port d'attache et sortent seulement pour quelques heures.

4 - Généralins

Leur secteur d'activité se situe dans l'Adour (saumon et surtout pilbale)

5 - Sardiniers congélateurs

Ils sont au nombre de quatre dont trois sont utilisés uniquement comme transporteurs, la pêche proprement dite étant effectuée par des annexes ne rentrant jamais en France.

Trois sardiniers-congélateurs travaillent sur la côte marocaine à la suite de récents accords, le quatrième, après avoir effectué quelques transports d'anchois à partir de la Turquie vers l'Espagne a reconverti son activité dans la pêche à la sardine en Côte d'Ivoire.

Les conditions d'exploitation restent précaires et conditionnées par les accords établis avec les pays concernés.

6 - Thoniers-sembleurs-congélateurs océaniques

Trois bateaux de la Société LUZ-ARMERIE pratiquent ce genre de pêche aux Antilles et sur la côte d'Afrique. Ils vendent leur pêche principalement en France, en Afrique et aux Etats-Unis.

Ces bateaux se révèlent peu rentables, par suite de leurs prix (13.000.000 F.), de leurs importantes charges d'exploitation et des fluctuations du prix du thon fortement conditionnées sur le marché européen par les apports espagnols.

L'un de ces bateaux sera d'ailleurs vendu en 1975.

7 - Thoniers de pêche fraîche (Afrique)

Ces bateaux basés toute l'année à Dakar travaillent sur les côtes du Sénégal et débarquent leurs produits dans ce port. Deux coopératives (filiales de celles de St-Jean-de-Luz) se chargent de la gestion des thoniers dont le poisson est traité par deux conserveries locales.

V - PRODUCTIONS DE LA FLOTTE -

Pour tenir compte de la diversité de la flotte insulaire, il a été établi différents classements par catégories de bateaux.

Tableaux 9 et 10 :

Classement des 10 premiers et des 10 derniers sardiniers thoniers congelateurs bateaux traditionnels de Saint Jean de Luz pêcheant dans le Golfe de Gascogne.

En ce qui concerne les bateaux de Saint Jean de Luz, ce sont eux qui détiennent les plus gros apports.

On remarquera que le 10^{ème} thonier, par exemple, correspond au point de vue valeur, au premier chalutier.

Tableau 10 bis :

Classement des 24 chalutiers de Saint Jean de Luz.

Tableau 10 ter :

Classement des 10 premiers ligneurs. Ce genre de pêche s'est révélé particulièrement rentable cette année. L'augmentation des valeurs pêchées est due à la découverte de pêcheries de dorade d'un très bon rapport - prix-kilo.

Tableau 10 quarte :

La classification a été effectuée en tonnage, pour les 10 premiers thoniers de DAKAB, les résultats en valeur ne nous étant pas parvenus.

1°) - PROCES FALGONS A SAUTER JEAN DE LIRE

18

S P E C I F I C A T I O N	A N N E E - 1 9 7 3				A N N E E - 1 9 7 4			
	Tonnage poids (t)	Valours	Prix moyen kilo	Tonnage poids (t)	Valours	Prix moyen kilo		
Anchoas	3.195	6.016.258	1,86	2.335	4.093.837	1,75		
Sardines	1.296	1.536.982	1,18	83	100.713	1,22		
Thon Blanc	642	4.132.474	6,43	422	3.376.785	7,99		
Thon rouge	540	5.033.621	9,31	321	4.906.469	9,41		
Morue blanche -Lignes	1.308	9.085.698	6,94	1.954	14.879.779	7,60		
Maquereaux - Châteaufort	536	537.513	1,00	372	445.902	1,20		
TOTAUX	7.517.	26.342.520	"	5.687	27.803.485	"		

1. Analyse des résultats de la pêche montre que le déficit important du tonnage (1900 tonnes) a été compensé par valorisation du prix moyen du kilo (4,86 contre 3,50 en 1973). Le bilan financier de 1974 est donc pratiquement identique à celui de l'année précédente. La production de chabot et de la ligne constitue à eux seuls la moitié du chiffre d'affaire du port.

ANCHOAS - Les apports sont en très nette régression (860 t.) Plusieurs raisons expliquent ce déficit :

- La campagne a débuté avec une semaine de retard (17 avril)
- Le mauvais temps a perturbé notablement la saison de pêche.

MAQUEREUX - CHATEAUFORT

Le déficit de 200 t. Il est dû au fait que les pêcheurs habituels ont délaissé ce genre de poisson pour la dorade, d'un meilleur rendement.

SARDINES - Très forte régression des apports (déficit de 1210 tonnes).

PORCELAINE DE CHATEAU DE LA LIGNE

Fortes augmentations des apports pour une valeur totale de 14.880.000 F (7,55 du kilo).

THON BLANC

La régression. Les gerons qui apparaissent dans le golfe de Gascogne en juillet n'y ont survécu que fin août. Par contre de fortes concentrations se trouvent bien en large n'ont pu être exploitées que par quelques thoniers qui avaient commencé leur exploration dans les parages des Açores. Le mauvais temps a empêché les autres thoniers de travailler lorsque le geron est apparu à proximité des côtes.

THON ROUGE

La campagne sans être bonne a été équilibrée en tonnage et en valeur, mais a dû être écourtée par suite du mauvais temps de début septembre. Les professionnels ont estimé quant à eux, que l'arrivée des palangiers japonais a gêné considérablement la pénétration du thon dans le golfe.

2° - PROCES FALGONS EN AFRIQUE

En 1974, 8700 t. de thon tropical (albacore et listao) ont été pêchés par les bateaux stationnés à Dakar ce qui constitue une augmentation notable par rapport au tonnage de 1973 (6211 t.). La totalité de ces apports a été traitée sur place par deux conserveries locales où le thon est commercialisé et expédié en majorité, vers la France.

3 - Thoniers-senneurs congélateurs de Grande pêche

Les trois bateaux (dont un sera vendu en 1975) ont débarqué :

en FRANCE	4.202 T. pour 14.865.700 F.
en AFRIQUE	2.569 T. pour 8.348.290 F.
aux U.S.A.	<u>83 T. pour 196.950 F.</u>
TOTAL	6.855 T. pour 23.410.940 F.

Etant donné qu'il faut environ 2.000 T. de thon pour rentabiliser un thonier-senseur, on voit que le rendement de ce genre de bateau est très faible. Ils sont d'ailleurs très dépendants de la concurrence américaine. D'autre part le prix du thon sur le marché international a été fortement influencé par des apports massifs de thon espagnol dont le prix de vente est inférieur au cours normal.

4 - Apports divers

Il a été pêché dans l'Adour

5 T. d'aloise pour 47.000 F.
8,3 T. d'anguille pour 83.000 F.
64,8 T. de pilale pour 1.069.800 F.
0,5 T. de saumon pour 20.500 F.

soit un total de 48 tonnes pour 1.174.300 F.

Par ailleurs, 30 T. de crustacés ont été pêchés par les caseyeurs.

EVOLUTION DES PRIX

Comme en 1973, l'augmentation des prix a été très nette (4,86 F. contre 3,50 F. en 1974) pour la plupart des espèces sauf pour l'anchova dont le tonnage est toujours en régression. L'importation massive d'anchova (Méditerranée et Vendée) en est la cause.

Très bonne augmentation sur le poisson de chalut (due à la dorade) Par contre l'augmentation du prix sur le thon rouge, très importante en 1973, n'a pas été enregistrée cette année (9,41 F. contre 9,31 F. en 1973).

Les prix du chinchard et maquereau se sont également améliorés.

[illegible]

P O R T	Organisme gestion- naire de la criée	Quantité traitée par la criée en frais	en congelé
ST. JEAN DE LUZ	Coopérative Maritime ITSASOKOA	90 %	Néant

TABIEAU. 13 : : : :

M A R E Y E U R S

PORTS	NOMBRE	PERSONNEL	OBSERVATIONS
HENDAYE	3	3	2 font uniquement l'importation de moules d'Espagne et l'exportation de pibale .
ST. JEAN DE LUZ	18 + 3 17 + 3	90	pêcheurs- expéditeurs
CAPBRETON	3	31	dont 1 importateur
BAYONNE (Lahouoe)	1	1	importateur usinier

Seuls 7 ou 8 mareyeurs sont suffisamment importants dans les 27 dénombrés pour travailler sur une échelle nationale .

TABIEAU .14 -

Nombre de mareyeurs travaillant 60 % des apports totaux	Nombre de machine à filetor
7	NEANT

TABIEAU .15 -

Forme Juridique de l'organisme gérant .	Nombre d' employés	Nombre de mareyeurs	Tonnage Traité frais
Coopérative maritime ITSASOKOA	52	17 (Luz) 1 (Hendaye)	5.600 Tonnes

VIII - TRANSFORMATION

- 1 - Le nombre des conserveries de poissons a légèrement diminué par rapport à 1973. Il en existe actuellement 12 employant 1393 salariés. Sur les deux disparitions constatées on peut noter une fusion de sociétés.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 11 dans la région de St Jean-de-Luz
(3 à St Jean-de-Luz - 4 à Ciboure - 3 à Hendaye - 1 à Sare)
La majorité traite le thon, la sardine et l'anchois. Elles peuvent également faire de la salaison ou semi-conserve - ancho-

- 1 près de Bayonne qui emploie 70 salariés commercialise uniquement de la crevette congelée importée de Madagascar, Grèce, Italie, par bateau frigo "charters". L'usine a traité 700 tonnes de crevettes, en 1974, et 300 tonnes ont été négociées directement. Sur ce total de 1.000 tonnes, 15 % ont été exportés à l'étranger.
- 2 - Une usine de sous-produits à St Jean-de-Luz traite 6.500 tonnes de poissons provenant des conserveries locales ou de la orlée. Elle produit 270 tonnes d'huile, 1.206 tonnes de farine de poisson, 684 tonnes de fish liquide, 48 tonnes de farine d'anchois - 33 % des produits fabriqués sont exportés en Espagne (totalité de l'huile) et Italie.

- 3 - Deux établissements de traitement des algues (*Gelidium*) employant 52 personnes - 255 tonnes d'algues traitées ont produit 48 tonnes d'agar-agar. Une bonne part de ces algues a été importée, la production locale étant insuffisante (30 %). Il est à remarquer que 75 % du produit fini est exporté aux Etats-Unis et au Japon.

- 4 - Deux fabriques de filets dont une dépend de la Coopérative maritime ITSASOKOA (réparations).

- 5 - 4.222 tonnes de poissons (en majorité de la sardine, du thon) ont été stockées à l'entrepôt frigorifique de St Jean-de-Luz. Effectif de 5 personnes.

Les deux fabriques de glace ont fourni 4.435 tonnes de glace (6 employés).

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES CONSERVIERES EN 1974

Comme les années précédentes, les résultats comparatifs de l'activité des conserveries en 1973-1974 font l'objet du tableau 15 bis. Ce tableau permet en effet de distinguer les différentes sources d'approvisionnement. On peut noter que :

- le tonnage traité est passé de 20.876 t. à 21.569 t. en 1974.
Dans un même temps le chiffre d'affaires augmentait de 15.132.100 F.
- 1/10 du poisson seulement est de provenance locale.
- 1/3 du tonnage total est constitué de poissons français.

- Comme en 1972/1973, l'augmentation du tonnage global provient des importations et non du fait de la production locale qui est toujours en régression.

- Ces importations proviennent surtout de la Méditerranée pour l'anchoie d'Italie et du Maroc pour la sardine, et d'Espagne pour le thon.

RESULTATS

Tonnage de conserves fabriquées en 1974 (demi brut)

Sardine	9.100 T.
Thon	6.100 T.
Anchois	1.800 T. (sous diverses préparations)

Tonnage de conserves vendues en 1974 (demi brut)

Sardine	9.600 T.
Thon	5.700 T.
Anchois	1.800 T.

Compte tenu des stocks du 31/12/1974 et du 31/12/1973.

**ETAT COMPARATIF
DE L'ACTIVITE DES CONSERVES DE POISSONS DE LA COTE BASQUE**

CAMPAGNES 1974 et 1972

P O I S S O N	A N N E E 1 9 7 4		A N N E E 1 9 7 3	
	Quantité en tonnes	Valeur	Quantité en tonnes	Valeur
I. POISSON LOCAL				
MÉRIS	1.660	2.912.700	1.15	2.607
SARDINES	210	1.584.000	7.65	50
THON BLANC	4	36.000	0.30	147
THON ROUGE				1
MAQUEREAUX				4
TOTAUX I.	1.911	4.532.800	-	2.809
II. POISSON FRANCAIS				
D'AUTRES PROVENANCES				
ANCHOUIS (vendue, Méditer.)	2.600	5.200.000	2.00	1.200
SARDINES Médit. (apprax.)	300	480.000	1.60	600
SARDINES CLIPPERS	4.923	6.900.000	1.40	6.400
THON D'AFRIQUE	5.381 (a)	20.871.400	3.88 (a)	3.546 (a)
TOTAUX II.	13.204	33.451.400	-	11.746
III. POISSON IMPORTE				
ANCHOUIS (Turquie, Italie)	350	840.000	2.40	1.100
SARDINES Marée (étalées)	3.800	6.080.000	1.60	600
SARDINES (Italie)	936	6.318.000	6.75	2.800
THON BLANC (Japon, Espagne)	315	1.575.000	5.00	786
THON ROUGE (Espagne)	878	3.336.400	3.80	100
THON ALBACORE (Espagne)	175	875.000	5.00	805
DIVERS (Thon, divers, Maquereaux, Clippiers)				130
TOTAUX III.	6.454	19.024.400	-	6.321
TOTAUX I. + II. + III.	21.569	57.008.600	2.64	20.876
(a) dont en 1974	ALBACORE	(normal : 1.701T. (2.569T. et 963T.)) (74,6%)	LISTAO	(normal : 2.046T. (2.712T. et 666T.)) (50,4%)

en 1973 ALBACORE (normal : 2.269T. (2.361T. et 92T.)) (56,5%) LISTAO (normal : 2.046T. (2.712T. et 666T.)) (50,4%)

(b) Prix moyens ALBACORE = 1974 x F. 4,32 = 1973 x F. 3,56 LISTAO = 1974 x F. 3,24 = 1973 x F. 2,77

LISTE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE REPARATIONS NAVALES-BOIS ET ACIER -

(concernant les navires de pêche pour l'année 1974)

NOM OU RAISON SOCIALE	CHANTIERS	OU	ATELIERS
ADRESSE DU CHANTIER	CONSTRUC-	REPARATION	BOIS
	TION BOIS	CONSTRUC-	TION ACIER
	BOIS	REPARATION	ATLIER
	PERSONNEL	EMPLOYE	BATEAUX CONSTRUITS
	NOMBRE DE TONNAGE	NOMBRE DE TONNAGE	NOMBRE DE TONNAGE
	COURS DE L'ANNEE	COURS DE L'ANNEE	COURS DE L'ANNEE
	NAVIRE EN CHANTIER AU 1 ^{er} JANVIER	NAVIRE EN CHANTIER AU 1 ^{er} JANVIER	NAVIRE EN CHANTIER AU 1 ^{er} JANVIER
HIRIBARRHEN - Ciboure - Socoa	0	12	2
ORTIZ - CIBOURE	0	10	2
MARIN - CIBOURE-SOGOA	0	15	3
ATELIER METALLURGIQUE - ANGLET	0	0	30
DOUAL - CIBOURE	0	20	1
ORDOKI - CIBOURE	:	20	2

- POPULATIONS MARITIMES -

1) FLOTTE INDUSTRIELLE :

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1974
MARINS IMMATRICULES AU QUARTIER DE BAYONNE

O R G A N I S A T I O N		N O M B R E		O B S E R V A T I O N S		
S O C I E T E S	-Nombre	1	4	Equipes complètes par du personnel officier et marin en provenance d'autres quartiers (Breagne principalement)	- Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	
	-Nombre de navires exploités	4	10			
	-Personnel à terre	14	14			
A N O N Y M E S	-Nombre	1	2	- Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	- Personnel à terre	
	-Nombre de navires exploités	7	14			
	-Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	14	14			
S O C I E T E S A R E S P O N S A B I L I T E L I M I T E E	-Nombre	3	3	- Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	- Personnel à terre	
	-Nombre de navires exploités	12	32			
	-Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	32	32			
A R M E M E N T S C O O P E R A T I F S	-Nombre	1	1	- Personnel à terre	- Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	
	-Nombre de navires exploités	1	3			
	-Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	3	4			
A u t r e s f o r m e s d e g r o u p e m e n t d o n t l e r e s p o n s a b l e n ' e s t p a s l u i m e m e P a t r o n - P e c h e u r	-Nombre	1	1	- Personnel à terre		- Personnel embarqué (Officiers) (Marins)
	-Nombre de navires exploités	1	3			
	-Personnel embarqué (Officiers) (Marins)	3	4			
2) FLOTTE NON INDUSTRIELLE :						
Il est fait largement appel à la main-d'oeuvre espagnole et portugaise pour les bateaux de St-Jean-de-Luz et sénégalaise pour les bateaux exploités à Dakar.		281	281	818		
-Nombre de Patrons-Pêcheurs		281	281	818		
-Nombre de navires		281	281	818		
-Nombre de Marins		818	818	818		

PERSONNELS N'AYANT PAS D'ACTIVITES CONCHYLICOLES

ENSEMBLE MARINS ET OFFICIERS

TABLEAU 17

FRANCHES D'AGE	PECHE INDUSTRIELLE		PECHE NON INDUSTRIELLE			
	MARINS	OFFICIERS	TOTAL	MARINS	OFFICIERS	TOTAL
16 - 20	11	1	11	38	2	40
20 - 25	12	2	14	77	29	106
25 - 30	10	8	18	57	41	98
30 - 35	5	2	7	64	53	117
35 - 40	11	5	16	113	74	187
40 - 45	8	6	14	106	80	186
45 - 50	3	5	8	98	68	166
50 - 55	5	2	7	65	44	109
55 - 60	1	2	3	27	13	40
60 - 65	1	1	2	20	18	37
+ 65	65	32	97	665	12	12
					434	1099

TEMPS DE TRAVAIL :

TABLEAU 18

	PECHE INDUSTRIELLE			PECHE NON INDUSTRIELLE		
	MARINS	OFFICIERS	TOTAL	MARINS	OFFICIERS	TOTAL
A PLEIN TEMPS.....	65	32	97	805	183	988
A TEMPS PARTIEL.....	1	1	1	13	98	111
OCCASIONNELLEMENT.....	1	1	1	1	1	1
TOTAL.....	65	32	97	818	281	1099

Plein temps : 90% du temps au moins consacré à la pêche

Temps partiel : 30 à 90% du temps consacré à la pêche

Occasionnellement : moins de 30% du temps consacré à la pêche.

C A T E G O R I E S	PECHE INDUSTRIELLE (nombre)	PECHE NON INDUSTRIELLE (nombre)
- Marins et Officiers non pensionnés.	9 5	1 0 4 8
- Marins et Officiers pensionnés (1).	2	5 1
T O T A U X :.....	9 7	1 0 9 9

(1) à quelque titre que ce soit : pêche maritime, commerce, marine nationale locale, E.D.F., G.D.F., etc...

C A T E G O R I E S	PECHE INDUSTRIELLE (nombre)		PECHE NON INDUSTRIELLE (nombre)		TOTAL
	marins	officiers	marins	patrons	
- Salaires fixés par convention collective (cadres).....	1 5	1 0	1 2 4	1	1
- Salaire minimum garanti.....	1	1	1	1	1
- Rémunération à la part.....	5 0	2 2	1 7 3	1 8 1 8	1 0 9 9
T O T A U X :.....	6 5	3 2	1 9 7	1 8 1 8	1 2 8 1
					1 1 0 9 9

Il existe deux modes de rétribution des équipages :

- 1° - La Société IJZ-ARMEMENT exploitant les thoniers-congélateurs océaniques pratique le mode de rémunération au minimum-garantie, avec intéressement à la production, dans le cadre d'une convention inspirée de la convention dite de "Concarneau".

- 2° - A bord de tous les autres navires il est pratiqué le système de rémunération à la part exclusivement.

Il existe deux variantes :

- sur les sardinières-congélateurs : une prime au kilo dont le montant diffère pour chaque catégorie de personnel, les frais d'exploitation étant à la charge de l'armateur,
- sur les autres navires : répartition des profits après déduction de l'apport brut des frais d'exploitation (frais de masse).

La répartition des parts pour les différentes catégories de personnel est très variable d'un armement à l'autre ; ainsi par exemple sur les sardinières-congélateurs on trouve 10 taux de prime au kilo allant du patron au novice. Sur les ligneurs 3 parts pour le patron-armateur, 1 part pour chaque homme.

1) Pêche non industrielle :

	DIPLOMES	DEROGATIONS (non diplômés)	T O T A U X	
- Patrons.....	2 6 1 250	15 20	2 8 1	265
- Seconds.....	3 4 30	5 7	4 1	35
- Mécaniciens.....	1 3 1 120	15 26	1 5 7	145
- Marins.....	8 2 6 650	10 37	8 6 3	660
- Novices.....	2 8 34		2 8	34
- Mousers.....				
	1 2 8 0 1084	45 90	1 3 7 0	1129

2) Pêche Industrielle :

	DIPLOMES	DEROGATIONS (non diplômés)	T O T A U X	
- Patrons.....	4 3	5 7	9 10	
- Seconds.....	8 9	1 1	9 10	
- Mécaniciens.....	12 12	6 6	18 18	
- Marins.....	40 85	7 31	47 116	
- Novices.....	5 8		5 8	
- Mousers.....				
	108 117	19 45	122 162	

PERSONNEL DE LA CONCHYLICULTURE

Tableau 22

	Ostréiculture		Station d'épuration
	IM	non IM	Non inscrit maritime
Personnel actif	2	3	3
Personnel pensionné	2		
	(veuves)		

La conchyliculture est très peu développée dans le quartier de Bayonne. Seuls 9 établissements ont été implantés dans le Iao d'Hossegor et sont actuellement en cours de déplacement par suite du projet d'aménagement du Iao. En outre quelques demandes de dépôt sont à l'étude.

Trois stations d'épuration (2 à Hendaye et 1 à Seignosse) pour les coquillages (d'Espagne principalement) dont une est équipée d'un bassin à crustacés appartiennent à des particuliers.

On notera seulement que 4 inscrits maritimes ou veuves d'inscrits ont toute leur activité à l'ostréiculture.

Les autres sont généralement des restaurateurs.

6 employés environ travaillent les parcs.

DOCKERS

Il y a environ 55 dockers professionnels à Bayonne et 30 occasionnels qui sont recrutés en fonction des besoins. La manutention du soufre, des phosphates et du maïs est en effet pratiquement entièrement automatisée et ne nécessite que peu d'intervention humaine.

A St Jean-de-Luz le débarquement du poisson est effectué par l'équipage sauf pour les congélateurs qui font appel à des dockers occasionnels.

Les organisations coopératives de Saint Jean de Luz
sont les suivantes :

	Nombre de coopé- ratives	Nombre de navires	Tonnage total	Nombre de patrons, officiers, marins em- barqués	Personnel à terre	Chiffre d'affaires annuel
- Coopératives d'armement (propriétaires de navires)	23	3	4190 4141	60 44		
- Coopératives de gestion (non propriétaires des navires)						
- Coopératives d'avitaillement	* 1				6	
- Coopératives de carburants						
- Coopératives de conserves	* 1				210	
- Coopératives d'éclairage et de mareyage)						
- Autres coopératives (glacières)	* 1				7	
TOTAL	56	3	4141 4190	44 60	223 217	

Le tableau ci-dessus résume les données pour les coopératives de Saint Jean de Luz

Source : Direction
des Coopératives
de Saint Jean de Luz

XI - CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES EN COURS

1 - BAYONNE

Le port de plaisance du Brise-lames est actuellement en cours de réalisation. La première tranche de 50 postes à quai a été livrée en 1974. Les appointements de la deuxième tranche "Amont" seront terminés en avril prochain. Les autres installations (assainissement, capitalerie) ne pourront être livrées qu'en 1976. Dans sa forme définitive ce port de plaisance comportera 380 appartements. Le district urbain Bayonne-Anglet-Biarritz en est le maître d'oeuvre. Il sera géré par contre par la Chambre de Commerce.

Un entrepôt frigorifique a été implanté à Bayonne au cours de l'année 1974. Il est destiné à recevoir le thon congelé par les thoniers-semeurs et expédié par cargos frigorifiques, en attendant d'être traité dans les conserveries luziennes.

2 - ST JEAN DE LUZ

Le port de pêche, dans son infrastructure actuelle, ne peut se développer d'une manière satisfaisante par suite du manque de place. L'entrée des bateaux de plus de 50 mètres a en effet été interdite récemment par suite des dangers qu'elle présentait.

Par ailleurs les mouillages de la baie ainsi que les emplacements de larraledénia ne peuvent être augmentés sans inconvénients graves pour le trafic.

Le projet d'aménagement de la vallée de l'Untxin permettrait d'obtenir de nouveaux emplacements aussi bien pour la plaisance que pour la pêche. Mais ce projet n'a pas encore été suivi de réalisations pratiques par suite de l'opposition des comités locaux de défense de l'environnement.

A signaler une expérience originale d'utilisation d'un filet anti-pollution au bénéfice de la plage principale. Ce filet s'est révélé très efficace.

3 - CAPBRETON

L'aménagement d'un port de plaisance CAPBRETON/HOSSEGOR est en cours de réalisation. Une première partie a été construite en 1975 (150 postes d'amarrage). La continuation de cet important programme établi dans le contexte de l'aménagement du littoral aquitain, se heurte actuellement à l'opposition des riverains. Un procès est en cours d'instruction.

4 - HENDAYE

Un projet de complexe portuaire est actuellement à l'étude. Il permettrait d'abriter à la fois un port de pêche, donnant ainsi la possibilité aux pêcheurs hendayais d'exploiter leurs bateaux sans avoir à se déplacer à St Jean-de-Luz, et un important port de plaisance. Un programme immobilier est également associé à cette réalisation.